

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **dix-huitième jour du mois de novembre deux mille treize**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Carol Prud'Homme, conseiller,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant	district 4
Mme Marie-Josée Fournier, conseillère,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Pascal B. Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier.

### POINT N° : 1

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Pascal B. Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

### POINT N° : 2

2013-11-R296

#### APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 NOVEMBRE 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

**D'adopter** l'ordre du jour du 18 novembre 2013 en y ajoutant les points suivants 6.5.3 et 6.5.4 (inscrits en gras) :

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption des procès-verbaux;
  - A Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Renouvellement du serment des élus ;
- 4. **Gestion administrative**;
  - 4.1 Avis de motion;
    - 4.1.1 Avis de motion – Règlement visant l'imposition d'une compensation sur les immeubles non imposables ;
    - 4.1.2 Avis de motion – Règlement 58-B modifiant le règlement 58-A décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ;
  - 4.2 Projets de règlement ; aucun
  - 4.3 Adoption de règlements; aucun
  - 4.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois d'octobre et novembre 2013;
  - 4.5 Dépôt de requêtes de citoyens; aucun
  - 4.6 Motion de félicitations ; aucun
  - 4.7 Renouvellement du contrat de service pour la surveillance des chiens errants avec le Centre de Protection Canine Mirabel – exercice financier 2014 ;

- 4.8 Fermeture des bureaux pour la période des fêtes ;
- 4.9 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014 ;
- 4.10 Mandat d'audit pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 – Lavallée Binette Brière Ouellette CPA s.e.n.c.r.l. ;
- 4.11 Modification à la résolution 2013-09-r262 - Taux horaires du personnel électoral 2013 ;
- 4.12 Remaniement au conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil ;
- 4.13 Nomination d'un délégué et d'un substitut pour représenter la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil à la Régie Intermunicipal Argenteuil – Deux-Montagnes (RIADM) ;
- 4.14 Formation en matière municipale pour le conseiller et la conseillère des districts 3 et 5;
- 4.15 Nomination d'un délégué et d'un substitut pour représenter la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil à la MRC d'Argenteuil ;
- 5. Période de questions (1<sup>re</sup>);
- 6. **Gestion financière;**
  - 6.1. Comptes à payer;
    - 6.1.1 Dépôt des chèques émis durant le mois ;
  - 6.2. Dépôt du rapport des achats effectués en vertu de la délégation de pouvoir;
  - 6.3. Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2013;
    - 6.3.1 Dépôt état des revenus et dépenses 30 septembre 2013 avec prévision pour la fin de l'exercice 2013 ;
    - 6.3.2 Dépôt état comparatif réel au 30 septembre 2013 VS réel au 30 septembre 2012 ;
  - 6.4. Dépôt des rapports mensuels au 31 octobre 2013;
  - 6.5. Soutien financier;
    - 6.5.1 Soutien financier de 500 \$ relativement au repas des fêtes organisé par Pizza 3000 le 17 décembre 2013 ;
    - 6.5.2 Demande d'aide financière 2013 des Lutins du Père Noël ;
    - 6.5.3 Aide financière – L'Église Saint-André Apôtre présente la Chorale Folklorique, La Joie de Vivre**
    - 6.5.4 Aide financière – Les Artisans du Bonheur – Souper de Noël ;**
  - 6.6. Transfert pour les travaux additionnels – Chemin du Coteau des Hêtres Sud ;
  - 6.7. Transfert de la réserve créée pour la revitalisation des noyaux villageois ;
  - 6.8. Amendements aux prévisions budgétaires 2013 ;
- 7. **Transport routier et hygiène du milieu;** aucun
- 8. **Urbanisme et mise en valeur du territoire;**
  - 8.1 Autorisation de signer des conventions de règlement hors cour;
  - 8.2 Fiches d'influences architecturales – Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) ;
  - 8.3 Mandat à Maître Stéphanie Provost de la firme PFD avocats – Dossier 2951-6739 Québec inc. ;
- 9. **Santé et bien-être; Aucun** aucun

- ❑ 10. **Loisirs et culture;**
  - 10.1 Dépôt du rapport de la bibliothèque;
  - 10.2 Compte rendu de différents comités; aucun
  - 10.3 Formation journée Forum Plein Air – Loisirs Laurentides ;
- ❑ 11. **Sécurité publique;**
  - 11.1 Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2013 ;
- ❑ 12. **Deuxième période de questions**
- ❑ 13. **Levée de l'assemblée.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

**POINT N° : 3**

2013-11-R297

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

**D'ADOPTER** le procès-verbal, tel que présenté, de la séance tenue le 30 septembre 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX —  
RENOUVELLEMENT DU SERMENT DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite renouveler leur lien annuellement avec leur code d'éthique et de déontologie;

Conformément à l'article 49 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, l'ensemble des élus font le serment suivant :

**André Jetté :**

«Je, André Jetté, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-André-d'Argenteuil et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.»;

**Roland Weightman :**

«Je, Roland Weightman, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-André-d'Argenteuil et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.»;

**Carol Prud'homme :**

«Je, Carol Prud'homme, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-André-d'Argenteuil et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.»;

**Jacques Decoeur :**

«Je, Jacques Decoeur, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-André-d'Argenteuil et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.»;

**Denis St-Jacques :**

«Je, Denis St-Jacques, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-André-d'Argenteuil et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.».

**Marie-Josée Fournier :**

«Je, Marie-Josée Fournier, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-André-d'Argenteuil et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.»;

**Michel Larente :**

«Je, Michel Larente, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-André-d'Argenteuil et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.»;

L'ensemble des élus a fait sa déclaration sous serment devant public.

**POINT N<sup>o</sup> : 4 GESTION ADMINISTRATIVE**

**POINT 4.1 AVIS DE MOTION**

**POINT 4.1.1**

**AVIS DE MOTION**

est donné par monsieur le conseiller Denis St-Jacques qu'un projet de règlement visant l'imposition d'une compensation sur les immeubles non imposables en vertu des articles 204.10 et 204.12 de la Loi sur la Fiscalité municipale L.R.Q., c. F-2.1 conformément à l'alinéa 1 et 2 de l'article 205 de la même Loi sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

**POINT 4.1.2**

**AVIS DE MOTION**

est par la présente donné par monsieur le conseiller Roland Weightman qu'un projet de règlement portant le # 58-B et modifiant le règlement numéro cinquante-huit (58-A) intitulé « règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires » afin de rajouter les dépenses particulières permises à l'article 5 de la section 5. Ledit projet sera présenté lors d'une séance ultérieure en vu de son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

**POINT 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT** aucun

**POINT N<sup>o</sup>: 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:** aucun

**POINT N<sup>o</sup>: 4.4**

**CORRESPONDANCE**

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois d'octobre et novembre 2013.

**POINT 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :** Aucun

**POINT 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS** aucune

**POINT 4.7**

2013-11-R298

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LA SURVEILLANCE DES CHIENS ERRANTS AVEC LE CENTRE DE PROTECTION CANINE MIRABEL – EXERCICE FINANCIER 2014**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de maintenir un service de surveillance canine sur le territoire et de s'assurer que les dispositions règlementaires soient respectées;

CONSIDÉRANT que le mandat des années antérieures effectué par le Centre de Protection Canine Mirabel a été à la satisfaction des autorités municipales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu :

*D'accepter* l'offre de renouvellement datée du 25 septembre 2013 déposée par Centre de Protection Canine Mirabel représenté par monsieur Jean-François Roy et ce aux mêmes conditions d'application que le contrat de l'année 2013, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

*De défrayer* une somme mensuelle de trois cents (300\$) dollars plus les taxes applicables.

*De maintenir* un tarif de 15 \$ pour la délivrance d'une plaque d'immatriculation au propriétaire de tout animal canin vivant sur le territoire de la municipalité et d'en défrayer les taxes applicables.

*De verser* à Centre de Protection Canine Mirabel la somme de 15 \$ par plaque d'immatriculation vendue.

*D'autoriser* le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un nouveau contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. M. Jean-François Roy - Centre de Protection canine Mirabel  
Mme Nancy Simon, service des Finances municipales*

**POINT 4.8**

2013-11-R299

**FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier et résolu :

*D'AUTORISER* la fermeture du bureau administratif et du service des travaux publics pour la période des Fêtes comme suit :

*Pour le bureau administratif*

Le bureau administratif sera fermé à compter du 23 décembre 2013, jusqu'au 3 janvier 2014 inclusivement.

*Pour le service des Travaux publics*

Le service des travaux publics sera fermé les 25 et 26 décembre 2013 et les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2014.

Toutefois, les membres du service des travaux publics peuvent être rappelés au travail en cas de nécessité (Services essentiels ou urgence).

Qu'un avis indiquant la période de fermeture des bureaux soit affiché sur la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville ainsi qu'aux deux comptoirs d'accueil dans le but d'aviser la clientèle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. Mme Nancy Simon Le Moignan, services de la Paie  
Membres du personnel administratif et des travaux publics  
Mme Linda Deschênes responsable de l'affichage de l'avis*

**POINT 4.9**

2013-11-R300

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2014**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent que les séances régulières pour l'année 2014 soient dorénavant le premier mardi de chaque mois;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman et résolu :

Que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances **ordinaires** du conseil municipal pour **2014**, lesquelles se tiendront aux dates énumérées ci-après et débuteront à **19 heures** :

<b>MOIS</b>	<b>DATE ET HEURE</b> <b>Début : 19 h</b>
<b>JANVIER</b>	Mardi 14 janvier 2014
<b>FÉVRIER</b>	Mardi 4 février 2014
<b>MARS</b>	Mardi 4 mars 2014
<b>AVRIL</b>	Mardi 1 <sup>er</sup> avril 2014
<b>MAI</b>	Mardi 6 mai 2014
<b>JUIN</b>	Mardi 3 juin 2014
<b>JUILLET</b>	Mardi 8 juillet 2014
<b>JUILLET</b>	Mardi 29 juillet 2014
<b>SEPTEMBRE</b>	Mardi 2 septembre 2014
<b>OCTOBRE</b>	Mardi 7 octobre 2014
<b>NOVEMBRE</b>	Mardi 4 novembre 2014
<b>DÉCEMBRE</b>	Mardi 2 décembre 2014

**QU'un avis public** du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit les municipalités au Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. Mme Johanne Proulx, adjointe administrative*

#### **POINT 4.10**

2013-11-R301

#### **MANDAT D'AUDIT POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013 – LAVALLÉE BINETTE BRIÈRE OUELLETTE CPA S.E.N.C.R.L.**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une correspondance datée du 1<sup>er</sup> octobre avisant que la firme Pilon St-Jacques va mettre un terme à la relation d'affaires avec la Municipalité pour cause d'une réorientation de marché;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de service de la firme Lavallée Binette Brière Ouellette CPA s.e.n.c.r.l.;

CONSIDÉRANT que cette firme possède l'expérience municipale et la compétence requise afin de bien réaliser son mandat;

CONSIDÉRANT les taux avantageux présentés aux membres du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

De mandater la firme Lavallée Binette Brière Ouellette CPA s.e.n.c.r.l., représentée par Madame Julie Brière, CPA, CA, concernant l'audit pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 pour la somme de 20 000,00 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que présenté dans l'offre de service datée du 23 septembre 2013

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. Mme Julie Brière, CPA auditeur, CA, Lavallée Binette Brière Ouellette CPA, s.e.n.c.r.l.  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances*

**POINT 4.11**

2013-11-R302

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2013-09-R262 - TAUX HORAIRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL 2013**

CONSIDÉRANT que les taux horaires pour le personnel électoral doivent être revus puisque des élections municipales sont prévues le 3 novembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le taux horaire du personnel électoral tels que décrétés par la résolution numéro 2009-08-R220;

CONSIDÉRANT que les taux horaires reflètent l'IPC du Québec pour les années comprises entre 2009 et 2012;

CONSIDÉRANT que le président d'élection, le secrétaire ainsi que l'adjointe au président d'élection bénéficient du taux prévu par la loi sur les élections et les référendums à la section I, en plus du taux horaire prévu ci-bas pour les journées du BVI, BVA et BVO;

En conséquence pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier:

**DE DÉCRÉTER** les taux ci-après relativement à la rémunération payables lors de la tenue de l'élection municipale du 3 novembre 2013 :

Poste	Élection 2013
Président d'élection	24.50 \$ / heure
Secrétaire d'élection	19.75 \$ / heure
Adjoint au président	Compris dans la tâche du secrétaire d'élection
Scrutateur	171 \$ pour le scrutin 134 \$ pour le vote anticipé

	13.35 \$ / heure pour le vote itinérant
Secrétaire du bureau de vote	139 \$ pour le scrutin 107 \$ pour le vote par anticipation 11.20 \$ / heure pour le vote itinérant
Préposé à l'information et l'ordre (PRIMO)	150 \$ pour le jour du scrutin. 118 \$ pour le vote par anticipation.
Commission de révision de la liste électorale	Membres 13.85 \$ / heure Les 3 membres reçoivent le même taux (Président., vice-président et 3 <sup>e</sup> membre) et l'un des 3 membres occupera aussi le poste de secrétaire de la Commission Agent... 12.80 \$ / heure
Table de vérification de l'identité des électeurs	Président ... 134 \$ pour le scrutin et 112 \$ pour le VA Membre... 128 \$ pour le scrutin et 107 \$ pour le VA
Table d'accueil informatisé	134 \$ pour le scrutin et 112 \$ pour le BVA
Officier réserviste	37.30 \$ lors du scrutin
Séances de formation	26.65 \$ par présence
Frais de déplacement	Remboursement des frais de déplacement requis par le président d'élection; selon la réglementation en vigueur de la municipalité.
Lorsqu'un taux horaire est applicable, le personnel a droit à une rémunération proportionnelle à la fraction d'heure.	

- N.B. -Le vote itinérant aura lieu le **lundi 28 octobre 2013**  
 -Le vote par anticipation aura lieu le **dimanche 27 octobre 2013**  
 -Le scrutin aura lieu le **dimanche 3 novembre 2013**

Tout le personnel électoral étant également à l'emploi de la Municipalité sera payé par chèque direct comme fournisseur de service.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. Président d'élection, Monsieur Pascal Surprenant  
 Service des Finances municipales, Madame Nancy Simon Le Moignan*

**POINT 4.12**

2013-11-R303

**REMANIEMENT AU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil désirent procéder à un remaniement des élus responsables de divers services municipaux ainsi que la représentation sur divers sièges d'administration d'organismes;



Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

*De remplacer* les résolutions numéros 2011-07-R220 et 2011-12-R338  
PAR la présente résolution :

Membres du conseil 2013-2017  
Tableau du remaniement

Services municipaux ou Organismes/Associations	Responsable(s) ou représentant(s)	Substitut
Patrimoine et historique culturels Tourisme Musée régional d'Argenteuil Espace historique et culturel Christ Church (EHCCC)	Roland Weightman	Denis St-Jacques
Aqueduc – Voirie – Hygiène du milieu	Denis St-Jacques	Jacques Decoeur
Politique familiale et Loisirs	Carol Prud'Homme	Michel Larente
Urbanisme et Environnement	Michel Larente	Jacques Decoeur
Sécurité publique	Roland Weightman	Jacques Decoeur
Administration, Finances Communication et Éthique et Déontologie	André Jetté	Marie-Josée Fournier
RIADM	André Jetté	Marie-Josée Fournier
Bibliothèque	Denis St-Jacques	Marie-Josée Fournier
Marché Découvertes d'Argenteuil	Denis St-Jacques	Marie-Josée Fournier
Tricentris	André Jetté	Denis St-Jacques
Maire suppléant	Denis St-Jacques	s/o
MRC d'Argenteuil	André Jetté	Denis St-Jacques
OMH	Roland Weightman Denis St-Jacques Jacques Decoeur	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)**

*c.c. Membres du conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil  
Employés/cadres*

**POINT 4.13**

2013-11-R304

**NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL À LA RÉGIE INTERMUNICIPAL ARGENTEUIL – DEUX-MONTAGNES (RIADM)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et unanimement résolu :

*De nommer* monsieur le Maire délégué et madame la conseillère Marie-Josée Fournier, à titre de substitut, lesquels représentants prendront intérêt et positionnement pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au conseil d'administration de la Régie Intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes (RIADM).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. M. Pierre Gionet, directeur général de la RIADM  
M. André Jetté, maire  
Mme Marie-Josée Fournier, conseillère*

**POINT 4.14**

2013-11-R305

**FORMATION EN MATIÈRE MUNICIPALE POUR LE CONSEILLER ET LA CONSEILLÈRE DES DISTRICTS 3 ET 5**

CONSIDÉRANT l'obligation pour tous les nouveaux élus de parfaire leurs connaissances en matière municipale;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités offre une formation obligatoire en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale devant se tenir le 30 novembre 2013 à Saint-Jérôme et une autre sur le rôles et responsabilités des élus qui se tiendra le 8 mars 2014 à Saint-André-d'Argenteuil.

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement municipal numéro 6 et 6-A, les membres du Conseil doivent faire approuver leurs frais de représentativité au préalable sur présentation du formulaire prévu à cette fin, accompagner des pièces justificatives;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, Appuyé par monsieur Michel Larente:

De procéder à l'inscription de monsieur le conseiller Jacques Decoeur aux formations suivantes :

- 1- L'éthique et la déontologie en matière municipale;
- 2- Le rôle et responsabilité des élus.

De procéder à l'inscription de madame la conseillère Marie-Josée Fournier à la formation suivante :

- 1- Le rôle et responsabilité des élus.

D'effectuer le paiement des frais, payable à la Fédération québécoise des municipalités pour la formation le comportement éthique au montant de 215 \$ plus les taxes applicables et le rôles et responsabilités des élus au montant de 530 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le paiement des frais inhérents d'inscription, de repas et de transport.

De payer ces dépenses à même les postes budgétaires 1 02 110 00 311 et 1 02 110 00 454.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. M. Jacques Decoeur, conseiller  
Mme Marie-Josée Fournier, conseillère  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances*

**POINT 4.15**

2013-11-R306

**NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL À MRC D'ARGENTEUIL**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Roland Weightman et unanimement résolu :

*De nommer* monsieur le Maire délégué et monsieur le conseiller Denis St-Jacques, à titre de substitut, lesquels représentants prendront intérêt et positionnement pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil à la MRC d'Argenteuil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. André Jetté, maire  
M. Denis St-Jacques*

**POINT 5**

**1<sup>er</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 30 pour se terminer à 19 h 45.

Six (6) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

Mme Filfe dépose une pétition avec la signature des résidents du chemin du Coteau-des-Hêtres concernant la problématique de camionnage causé par la carrière Charlebois.

**POINT N<sup>o</sup> : 6 GESTION FINANCIÈRE**

**POINT 6.1**

**2013-11-R307**

**COMPTE À PAYER**

Il est proposé par madame Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et résolu :

**QUE** les comptes énumérés dans la liste datée du 15 novembre 2013, totalisant 457 348.51\$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Monsieur le conseiller Jacques Decoeur souhaitait voir les comptes à payer le vendredi et n'était pas disponible avant 18 h, aujourd'hui le 18 novembre.

Monsieur Jacques Decoeur vote contre.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

**POINT 6.1.1**

**DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS DURANT LE MOIS**

Dépôt des chèques émis durant le mois par la secrétaire-trésorière adjointe en vertu du règlement 58-A.

**POINT 6.2**

## **DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80 – Délégation de pouvoir – Liste

### **POINT 6.3**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE**

Rapport budgétaire au 31 octobre 2013

#### **POINT 6.3.1**

#### **DÉPÔT DE L'ÉTAT AU 30 SEPTEMBRE COMPARANT LES REVENUS ET DÉPENSES DONT LA RÉALISATION EST PRÉVUE POUR 2013**

Conformément au 3<sup>E</sup> alinéa de l'article 176.4, le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose un état au 30 septembre comparant les revenus et dépenses avec prévision pour la fin de l'exercice 2013.

#### **POINT 6.3.2**

#### **DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARANT LES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE COURANT AU 30 SEPTEMBRE ET CEUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT AU 30 SEPTEMBRE**

Conformément au 3<sup>E</sup> alinéa de l'article 176.4, le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose un état au 30 septembre comparant les revenus et dépenses avec prévision pour la fin de l'exercice 2013.

### **POINT 6.4**

#### **DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS AU 31 OCTOBRE 2013**

- Solde des folios bancaires au 31 octobre 2013;
- Taxes à recevoir au 31 octobre 2013;
- Financement temporaire au 31 octobre 2013.

### **POINT N<sup>O</sup> : 6.5 SOUTIEN FINANCIER**

#### **POINT N<sup>O</sup> : 6.5.1**

2013-11-R308

#### **SOUTIEN FINANCIER DE 500 \$ RELATIVEMENT AU REPAS DES FÊTES ORGANISÉ PAR PIZZA 3000 LE 17 DÉCEMBRE 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme;

***D'autoriser*** de verser la somme de 500 \$ pour le souper bénéfique de Noël au profit de la guignolée de Saint-André organisé par Pizza 3000 qui se tiendra le 17 décembre 2013.

***De payer*** ce soutien financier à même le Fonds GENS dans le poste budgétaire 1-02-701-90-972.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances  
M. Daniel Vallerand, propriétaire, Pizza 3000*

**POINT N° : 6.5.2**

**2013-11-R309**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2013 DES LUTINS DU PÈRE NOËL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier:

**D'accepter** de verser la somme de 1 250 \$ en guise d'aide financière aux Lutins du Père Noël organisme à but non lucratif.

**De payer** ce soutien financier à même le Fonds GENS dans le poste budgétaire 1-02-701-90-972.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances  
Les Lutins du Père Noël, M. Martin Simard*

**POINT N° : 6.5.3**

**2013-11-R310**

**AIDE FINANCIÈRE – L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ APÔTRE PRÉSENTE LA CHORALE FOLKLORIQUE, LA JOIE DE VIVRE**

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-André Apôtre désire amasser des fonds pour son église et que celle-ci présentera le 8 décembre prochain la Chorale Folklorique, La Joie de Vivre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques;

*Que* la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser une aide financière d'une somme de 150 \$ à la Fabrique de Saint-André Apôtre.

*De payer* cette dépense à même le fonds GENS, dans le code budgétaire 1-02-701-90-972.

Messieurs Michel Larente et Jacques Decoeur sont contre

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. Fabrique de Saint-André Apôtre  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances*

**POINT N° : 6.5.4**

**2013-11-R311**

**AIDE FINANCIÈRE – LES ARTISANS DU BONHEUR – SOUPER DE NOËL**

CONSIDÉRANT que Les Artisans du Bonheur sont à la préparation de leur souper de Noël qui aura lieu le 30 novembre prochain;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier;

*Que* la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser une aide financière d'une somme de 150 \$ à l'organisme Les Artisans du Bonheur.

*De payer* cette dépense à même le fonds GENS, dans le code budgétaire 1-02-701-90-972.

Messieurs Michel Larente et Jacques Decoeur sont contre.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. Les Artisans du Bonheur, M. Laurent Weightman, président  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances*

**POINT N<sup>o</sup> : 6.6**

2013-11-R312

**TRANSFERT POUR LES TRAVAUX ADDITIONNELS – CHEMIN DU COTEAU DES HÊTRES SUD**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-09-R259 autorisant des travaux sur le chemin du Coteau des Hêtres Sud et le paiement des travaux à même la redistribution 2013 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le montant net des travaux était de 61 624.49 \$ et que ce montant a été transféré aux activités d'investissement;

CONSIDÉRANT que lors des travaux, des interventions imprévues ont été nécessaires pour stabiliser la fondation du chemin et le montant de ces travaux s'élève à 9 320.38 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, Appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

**D'autoriser** le transfert de 9 320.38 \$ de la redistribution 2013 de la RIADM aux activités d'investissement pour combler le coût additionnel des travaux de réfection du chemin du Coteau des Hêtres Sud.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. : Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances  
M. Gilbert Ladouceur, Directeur des Travaux publics*

**POINT N<sup>o</sup> : 6.7**

2013-11-R313

**TRANSFERT DE LA RÉSERVE CRÉÉE POUR LA REVITALISATION DES NOYAUX VILLAGEOIS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a prévu des travaux d'amélioration de la route du Long-Sault dans le secteur de Saint-André-Est;

CONSIDÉRANT qu'une réserve a été créée par les années antérieures pour voir partiellement à ces dépenses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, Appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

D'autoriser le transfert de la réserve créée pour la revitalisation des noyaux villageois au montant de 224 547.97 \$ aux activités d'investissement pour les travaux d'embellissement de la Route du Long-Sault, dans le secteur du Village de Saint-André-Est.

Monsieur le conseiller Jacques Decoeur vote contre.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. : Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances*

**POINT N° : 6.8**

2013-11-R314

**AMENDEMENTS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender plusieurs postes budgétaires ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, Appuyée par monsieur le conseiller Carol Prud'homme :

**D'autoriser** les amendements budgétaires suivants :

1)	1 02 921 00 854		12 000
	1 02 322 00 421	50	
	1 02 322 00 424	51	
	1 02 322 00 621	4 000	
	1 02 322 00 634	450	
	1 02 322 00 651	400	
	1 02 320 00 671	65	
	1 02 325 00 635	1 475	
	1 02 325 00 626	1 265	
	1 02 190 00 419	92	
	1 02 325 00 524	4 152	

Pour voir à certains dépassements budgétaires à même les revenus non prévus au budget.

---

2)	1 02 701 40 648	6 502	
	1 02 130 00 517	3 000	
	1 02 130 00 527	3 348	
	1 01 211 20 008		12 850

Pour voir à l'achat des cabanons et les dépassements dans l'équipement de bureau à même le revenu non prévu au budget.

---

3)	1 22 746 00 723	5 000	
	1 22 746 00 419	1 710	
	1 01 239 31 010		6 710
	1 03 240 00 746	6 710	

Pour l'achat du terrain de la Fabrique, quai à Carillon à même les revenus d'intérêt excédentaire sur taxes arriérées.

---

4)	1 01 239 11 004		11 870
	1 03 700 10 001	11 870	
	Pour refléter le revenu et l'affectation des sommes encaissées pour le fonds de parc.		

---

5)	1 21 650 00 354	4 917	
	1 22 354 00 711		4 917
	1 03 080 00 001	4 917	
	1 03 240 00 354		4 917

Pour ajuster à la baisse le transfert pour les travaux de réfection de Montée Rodger.

---

6)	1 21 650 00 356	9 320	
	1 22 356 00 711		9 320
	1 03 080 00 001		9 320
	1 03 240 00 356	9 320	

Pour ajuster à la hausse le montant du transfert du surplus de la RIADM pour les travaux de réfection Coteau des Hêtres Sud.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. Mme Nancy Simon Le Moignan, services des finances*

**POINT N° : 7  
TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**POINT N° : 8  
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**POINT N° : 8.1**

**2013-11-R315**

**AUTORISATION DE SIGNER DES CONVENTIONS DE RÈGLEMENT HORS COUR**

CONSIDÉRANT les dossiers de poursuite en Cour Supérieure du Québec numéros 700-17-007547-101 et 700-17-007694-119 datant de 2009;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-09-R287;

CONSIDÉRANT les nombreuses représentations afin d'arriver à un règlement de ces 2 dossiers litigieux impliquant du remblai en zone inondable 0-20 ans;

CONSIDÉRANT que les parties impliquées se sont entendues sur des modalités satisfaisantes leur permettant de clore ces 2 dossiers par l'intermédiaire de conventions de règlement hors Cour;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance desdites conventions de règlement hors Cour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service d'urbanisme, monsieur Vincent Langevin, à signer pour et en son nom les 2 conventions de règlement hors Cour numéros 700-17-007547-101 et 700-17-007694-119.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)***

*c. c. service d'urbanisme*

**POINT N° : 8.2**

**2013-11-R316**

**FICHES D'INFLUENCES ARCHITECTURALES – SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP)**

CONSIDÉRANT les résolutions 2011-02-R045 et 2012-12-R279;

CONSIDÉRANT que l'entente de base vient à échéance le 31 décembre 2013 et que le SARP propose la réalisation de 40 fiches d'influences architecturales pour la somme de 21 040 \$ qui sera prise à même l'entente contractuelle signée en 2011;

CONSIDÉRANT que toutes ces fiches seront présentées aux propriétaires visés au plus tard en septembre 2014;

CONSIDÉRANT que la balance de l'entente est prolongée jusqu'au 31 décembre 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service d'urbanisme, monsieur Vincent Langevin, à signer pour et en son nom l'offre de services pour la réalisation de 40 fiches d'influences architecturales.



QUE le conseil attribue cette dépense au poste budgétaire 02-619-00-412 selon le bon de commande # 2013-695.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

c. c. *SARP*  
*Service d'urbanisme*

**POINT N° : 8.3**

2013-11-R317

**MANDAT À MAÎTRE STÉPHANIE PROVOST DE LA FIRME PFD AVOCATS – DOSSIER 2951-6739 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a poursuivi à la Cour municipale, la compagnie 2951-6739 Québec inc. concernant un abri d'auto temporaire et que la Municipalité a eu gain de cause;

CONSIDÉRANT que la partie défenderesse a décidé de porter en appel de la décision du jugement rendu le 1<sup>er</sup> octobre 2013 ;

CONSIDÉRANT que par ce fait même, la Municipalité doit se faire représenter dans cet appel;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme et résolu :

De retenir les services de Me Stéphanie Provost, de la firme PFD Avocats pour une somme n'excédant pas 5 500 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

c. c. *Me Stéphanie Provost, PFD, avocats*  
*Vincent Langevin, directeur du service d'urbanisme*

**POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE** aucun

**POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE**

**POINT N° : 10.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

**POINT N° : 10.2**

Compte rendu de différents comités; Aucun

**POINT N° : 10.3**

2013-11-R318

**FORMATION JOURNÉE FORUM PLEIN AIR – LOISIRS LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

**D'AUTORISER ET DE PAYER** l'inscription de madame Karen Bocquet ainsi qu'un membre du conseil à la journée Forum Plein Air qui doit se tenir le 6 décembre 2013, à Sainte-Adèle;

**D'AUTORISER LE REMBOURSEMENT** des frais de kilométrage et les frais afférents à la formation sur présentation des pièces justificatives, et ce en conformité avec le règlement municipal numéro 6, 6-A et 25, 25-A et 25-B;

**DE PAYER** cette dépense à même le code budgétaire 1-02-701-01-454 pour la coordonnatrice communautaire et le code budgétaire 1-02-110-00-454 pour les membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. Madame Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances  
Monsieur le conseiller Carol Prud'homme*

## **POINT N<sup>o</sup> : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **POINT N<sup>o</sup> : 11.1**

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2013.

### **POINT N<sup>o</sup> : 12**

#### **2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h pour se terminer à 20 h 05.

Trois (3) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

### **POINT N<sup>o</sup> : 13**

**2013-11-R319**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Roland Weightman, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier:

**De lever** la séance à 20 heures 06 minutes considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)**

**Signatures :**

---

**Pascal B. Surprenant,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

---

**André Jetté,  
Maire**